

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

Convocation du 13 novembre 2018

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2018

- Délibération à prendre pour :
 - o Nomination de l'agent recenseur

- Informations – Questions diverses

Etaients présents : Mmes BROCHARD Jocelyne, DUPUIS Françoise, LEQUIEN Huguette, DEROO Dorothee, GUIDÉ-BRETET Noëlle, MM. POIRET Philippe, VINDEVOGEL Laurent, FLOREK Sébastien.

Absents excusés : Monsieur LESIEUR Patrick (procuration à Monsieur Philippe POIRET) ; Madame Pauline PAILLARD (procuration à Madame Noëlle GUIDÉ-BRETET)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal de la commune de Pissy, sous la présidence de Monsieur Philippe POIRET, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a donc pu délibérer valablement.

Madame DUPUIS Françoise est nommée secrétaire de séance, avec l'approbation à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à ajouter un sujet :

- Décision modificative afin de créditer le chapitre 14 pour régler l'avis de sommes à payer d'Amiens Métropole pour l'attribution de compensation de la Taxe professionnelle.

Le Conseil accepte le point supplémentaire à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2018

Le procès-verbal communiqué préalablement à chaque conseiller est approuvé à l'unanimité et signé par tous.

Délibération sur la nomination de l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la période de recensement qui doit se dérouler à compter du 17 janvier 2019 pour se terminer le 16 février 2019. Un agent recenseur doit être nommé.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Nathalie LEPEINGLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme Madame Nathalie LEPEINGLE comme agent recenseur.

Délibération : décision modificative

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'apporter des crédits au chapitre 14 (article 739211) afin d'émettre le mandat pour le paiement de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle d'un montant de 6 771 euros.

Afin de satisfaire au paiement de cet avis de somme à payer provenant d'Amiens Métropole, une décision modificative doit être prise et s'établit comme suit :

La somme de 6771 euros sera prise sur l'article 61524 (bois et forêt) pour créditer l'article 739211 de ce même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative.

Informations

● Monsieur le Maire donne le bilan de l'opération Brioches de l'ADAPEI 80 qui a rapporté 290.20 euros déduction faite de la somme de 124 euros pour les brioches.

Les membres du conseil informent des difficultés rencontrées à cette collecte notamment le problème du manque d'espèces dans les foyers pour le paiement des brioches.

● Monsieur le Maire informe de la procédure engagée pour attraper les canards de la mare. 14 canards sur 28 ont déjà été récupérés, transportés et relâchés sur la mare de la hutte située dans le marais de la commune de Bourdon.

● Réunion rue de Hayures : une réunion a eu lieu entre la commune, les riverains et les services d'Amiens Métropole pour expliquer les travaux envisagés. Ces derniers démarreront en mars – avril 2019.

● Arrêté sur la gestion des eaux pluviales de la commune : un exemplaire de cet arrêté a été transmis par mail aux conseillers.

● Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a reçu la Première Fleur au théâtre de Cambrai. Félicitations à l'employé communal et remerciements à tous les habitants qui ont embelli la commune. Six panneaux vont être nécessaires pour signaler cette récompense. Le premier est offert.

● Logement communal : La chaudière est hors service. Au vu des investissements déjà engagée par la commune (mise en place d'une dalle, remplacement de la cuve...) il est privilégié son remplacement. Un devis a été établi pour un montant de 3277 euros HT.

Questions diverses

● Madame Dorothee DEROO informe de l'état de vétusté des huisseries de la grande baie à la salle polyvalente.

● Pour la fête de Noël, la salle sera décorée vendredi 7 décembre à partir de 19 heures. Le spectacle de Noël commencera à 14h30.

● Le colis des aînés : la date de distribution n'est pas encore établie. Madame BROCHARD gèrera celle-ci en l'absence de Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.